



JE M'INSCRIS

POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Mois de la collecte :(cf calendrier de collecte au verso)

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone (obligatoire) :

Liste et nombre précis des encombrants acceptés pour la collecte

.....

.....

Feuille à renseigner soit en mairie, soit au service déchets au **05.55.71.78.74** ou à envoyer à service-dechets@pol-cdc.fr

Minimum 7 jours avant la date prévue de la collecte.

Seuls les déchets inscrits et faisant partie des déchets acceptés seront collectés, de plus **un maximum de 6 objets est autorisé par collecte.**

Les encombrants ménagers à collecter doivent être déposés sur le domaine public, en limite de propriété, la veille du jour de la collecte à partir de 19h.

DÉCHETS ACCEPTÉS LORS DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Déchets ménagers trop grand, trop lourd qui ne pourraient rentrer dans votre voiture, mais qui peuvent être collectés par deux agents :

- Mobilier d'habitation : Tables, chaises, armoires, lits, sommiers, matelas, canapés.
- Gros électroménager : réfrigérateur, congélateur, cuisinière, four, lave-linge, lave-vaisselle, ...
- Chauffe-eau de petite taille inférieur à < 200L, Chauffe-eau au-delà de 200L ne seront pas collectés (contrainte de poids)

 **Règle de démontage** : Les meubles volumineux (armoires, lits superposés) doivent impérativement être présentés démontés et vidés de leur contenu.

 **La clause de sécurité** : Les objets comportant du verre ou des miroirs (portes de placard vitrées, tables en verre) doivent être retirés ou protégés. À défaut, ils ne seront pas collectés.

DÉCHETS REFUSÉS LORS DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

- Déchets de chantiers et gravats : Terre, pierres, briques, plaques de plâtre, ciment, tuiles
- Déchets dangereux / Chimiques : Pots de peinture (même vides), solvants, huiles de vidange, batteries, bouteilles de gaz, extincteurs.
- Déchets verts : Tonte, branchages, souches d'arbres (à orienter vers les collectes spécifiques ou le compostage).
- Pneus et pièces automobiles : Doivent être repris par les garages ou déposés en déchèterie spécialisée.
- Déchets amiantés : Nécessitent un protocole de sécurité strict interdit en collecte classique.
- Vitres et miroirs : Risque majeur de coupure pour nos agents lors du compactage ou du chargement
- Équipements et matériels de garage ou d'atelier : Établis (métalliques ou en bois massif), crics, ponts élévateurs, compresseurs, outillages lourds, ainsi que tous les meubles ou contenants ayant stocké des produits chimiques ou des hydrocarbures.

LES DÉCHETTERIES SUR NOTRE TERRITOIRE

Pour toute information sur les déchetteries du territoire de la communauté de communes, sur les des déchets acceptés, les horaires d'ouverture, directement sur le site du SYDED 87 :

<https://www.syded87.org/fr/> ou au [05.55.12.12.87](tel:0555121287)

JOURS DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNEE 2026

communes	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Saint-Junien (bourg)	jeudi 8	jeudi 5	jeudi 5	jeudi 2	jeudi 21	jeudi 4	jeudi 2	jeudi 6	jeudi 3	jeudi 1	jeudi 5	jeudi 3
Chaillac sur Vienne												
Saillat sur Vienne	jeudi 15	jeudi 12	jeudi 12	jeudi 16	jeudi 21	jeudi 11	jeudi 9	jeudi 13	jeudi 10	jeudi 8	jeudi 19	jeudi 10
Saint-Junien(campagne)												
Saint-Martin de Jussac												
Javerdat												
Oradour sur Glane	jeudi 22	jeudi 19	jeudi 19	jeudi 23		jeudi 18	jeudi 23	jeudi 20	jeudi 17	jeudi 15	jeudi 26	jeudi 17
Saint-Brice sur Vienne												
Saint-Victorien												
Chéronnac												
Les Salles Lavauguyon												
Rochechouart	mercredi 28	mercredi 25	mercredi 25	mercredi 22	mercredi 20	mercredi 24	mercredi 29	mercredi 26	mercredi 30	mercredi 28	mercredi 25	mercredi 16
Vayres												
Videix												

Il est obligatoire de s'inscrire au préalable soit en mairie soit au service ordures ménagères (tél : 05-55-71-78-74) au minimum une semaine avant la date prévue de collecte.
Les déchets doivent être déposés sur le domaine public la veille du jour de collecte à partir de 19 heures.